



VILLE DE SAINT-RAYMOND  
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENTS 704-20, 711-20, 713-20, 714-20, 715-20 et 717-20**

---

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Lors des séances ordinaires tenues les 14 septembre et 5 octobre 2020, le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté les règlements suivants :

- ↳ **Règlement 704-20** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins d'agrandir la zone EX-4 à même une partie de la zone AVD-5 dans le secteur du rang Saint-Mathias*
- ↳ **Règlement 711-20** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de modifier certaines dispositions*
- ↳ **Règlement 713-20** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de créer la zone REC-21 à même une portion de la zone RU-4*
- ↳ **Règlement 714-20** *Règlement modifiant le Règlement 582-15 Plan d'urbanisme relativement à la carte des grandes affectations du territoire*
- ↳ **Règlement 715-20** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 395 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf (ouvrages de protection contre les inondations)*
- ↳ **Règlement 717-20** *Règlement modifiant le Règlement 582-15 Plan d'urbanisme relativement à la carte des grandes affectations du territoire*

Ces règlements sont entrés en vigueur le 22 octobre 2020 à la suite de la délivrance des certificats de conformité à cet effet par la MRC de Portneuf.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où ils sont déposés.

Donné le 16 novembre 2020.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA